# Si Cinéma

**FESTIVAL INTERNATIONAL DES CINÉMAS EN ÉCOLES D'ART**
**www.sicinema.fr**

**APPEL À FILMS**
**> 09/12/2024**

**Si Cinéma - Festival International des cinémas en école d'art**
**Organisé par l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg**
**Présenté au Café des images, à Hérouville Saint-Clair, les 24 & 25 avril 2025,**
**Au Centre Pompidou, à Paris, et au Cosmos, à Strasbourg**
**En partenariat avec la Haute École des Arts du Rhin**

## Conditions de participation

— Les films doivent être réalisés par un·e ou plusieurs étudiant·es actuellement en études dans une école supérieure d'art et de design publique, française ou étrangère, ou diplômé·es de ladite école depuis deux ans maximum (DNA ou DNSEP 2023 ou 2024) ;
— Les films doivent être réalisés entre 2021 et 2024 ;
— Tous les types de films dont la durée n'excède pas 60 minutes (incluses) peuvent concourir, ce qui inclut les films de fiction, les documentaires de création, les films expérimentaux, les films d'animation, etc. ;
— Aucune thématique n'est imposée, ni aucun genre. Les films peuvent être à l'initiative d'un·e réalisateur·rice en auto-production, d'une association, d'une école, etc. ;
— Un seul film par candidat·e peut être soumis ;
— Les films inscrits dans d'autres festivals peuvent également concourir à Si Cinéma (l'exclusivité n'est pas exigée) ;
— Les films inscrits pour une précédente édition de Si Cinéma ne peuvent être de nouveau proposés à la sélection.

## Langues et sous-titres

Les films non francophones doivent être impérativement fournis avec des sous-titres français.

## Engagement

— Dès lors qu'il a été sélectionné en compétition, un film ne pourra être retiré par le·a réalisateur·rice ;
— Le·a réalisateur·rice consent à ce que son film soit diffusé gracieucement au Café des images ainsi que dans les autres cinémas partenaires de Si Cinéma.

## Droits

Le·a réalisateur·rice déclare être en possession des droits musicaux, filmiques, images et textes des œuvres incluses dans son film. Dans le cas contraire la responsabilité du festival ne saurait être engagée.

## Inscriptions

— L'ouverture des inscriptions est fixée au 9 octobre 2024. Celles-ci s'effectuent exclusivement à partir du lien suivant : https://www.sicinema.fr/candidature/index.php/317728?lang=fr ;
— La clôture des inscriptions est fixée au 9 décembre 2024. Aucun délai ne sera accordé ;

## Sélection

— Tous les films soumis à Si Cinéma seront visionnés par l'équipe du festival.
Le comité de sélection, composé d'étudiant·es de l'ésam Caen/Cherbourg et d'étudiant·es de la Haute École des Arts du Rhin, encadré·es par leurs enseignant·es Isabelle Prim et Alain Della Negra, se réunira dans la semaine du 27 janvier 2025 pour effectuer la sélection des films en compétition ;
— Un maximum de deux films réalisés par des étudiant·es et/ou des diplômé·es issu·es d'une même école d'art sera retenu dans la sélection des films en compétition.

— Le comité de sélection communiquera ses décisions par email début février 2025 ;
— La trentaine de films retenus en compétition sera projetée les 24 et 25 avril 2025 au cinéma art et essais Café des images, à Hérouville Saint-Clair.

**Prix**
À l'issue de la projection des films en compétition, plusieurs prix seront décernés :
— le prix du jury, doté de 700€ et décerné par quatre professionnel·les du monde de l'art et du cinéma ;
— le prix des étudiants·es en art, doté de 300€, remis par les étudiant·es de 1ère année de l'ésam Caen/Cherbourg ;
— le prix Hors-Pistes, qui consiste en trois à cinq jours de mixage dans les studios du Centre Pompidou (à fixer dans les trois mois qui suivent l'obtention du prix, en fonction des disponibilités des équipes du centre).
Par ailleurs, les films lauréats de ces différents prix seront projetés dans un cinéma parisien dans le cadre de la programmation hors-les-murs du Centre Pompidou (fermé pour travaux) ainsi qu'au cinéma Le Cosmos à Strasbourg.

**Fourniture du film**
Les films sélectionnés en compétition devront être transmis avant le 2 mars 2025 exclusivement par voie numérique, le lien de téléchargement sera à envoyer à contact@sicinema.fr.

**Format de projection**
Le festival s'engage à convertir les films sélectionnés au format de projection DCP. Pour cela, les films doivent impérativement être envoyés en AppleProRes 422HQ ou DNX.

**Matériel promotionnel**
Les réalisateur·rice·s des films sélectionnés en compétition à SiCinéma s'engagent à faire apparaître sur tout support promotionnel (affiches, bandes-annonces, etc.) le logo du festival (qui sera fourni par mail après le festival).

**Invitations**
Les réalisateur·rices des films sélectionnés en compétition sont invité·es par le festival selon les conditions suivantes :
— hébergement et transport : le festival remboursera les frais d'hébergement et de transport des candidat·es lors de leur venue à Caen à hauteur de 70€ maximum (sur présentation de justificatifs) ;
— repas : les repas du jeudi 24 avril soir et du vendredi 25 avril midi seront pris en charge par le festival.

**Communication**
— Des extraits des films sélectionnés pourront être utilisés par les différents supports de communication du festival (sous forme de courtes séquences, de vidéogrammes, etc.) ;
— Les films sélectionnés seront archivés par l'ésam Caen/Cherbourg et pourront être utilisés par l'école à des fins pédagogiques ;
— Des images et séquences des films sélectionnés pourront être utilisées par le festival pour annoncer sa prochaine édition.

La participation au festival SiCinéma implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.
Pour tout renseignement concernant les inscriptions, merci de nous contacter par mail à cette adresse : contact@sicinema.fr